



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DE LA COMMISSION  
D'ORGANISATION DES  
COMPETITIONS  
Du 30 Septembre 2020  
CR N° 5**

**Présent (es) :** Mesdames CORMERAIS Martine - VANEY Nolwenn  
Messieurs BOTTONI Pierre - BOUAZIZ Farid – GILBERT Cédric

**Excusé(es) :** Monsieur SAIDI NEDJAD Hamid

**Invité(es) :** Madame TORTORA Sandrine

### COURRIERS AUX CLUBS

**Délayages Jeunes :** Suite à la décision de la COC régionale de commencer les délayages régionaux au mois de janvier et à la diminution du nombre d'ayants-droit pour chaque Comité, plus que 3 ayants-droits par catégorie. Le règlement de ces délayages vous sera communiqué prochainement.

**Championnats +16 ans Masculins et Féminins :** Suite à la situation liée à la crise sanitaire que traverse notre pays actuellement. La COC avait prévu un autre calendrier pour les championnats +16 ans masculins et féminins (envoyé aux clubs au mois de juin). Le règlement concernant les championnats reste inchangé. Les championnats débiteront donc le week-end du 7/8 novembre 2020. (en annexe de ce compte-rendu le nouveau calendrier et les championnats modifiés).

**L'HAY LES ROSES :** La COC autorise la joueuse Mélissa PHILIPPON à jouer dans la catégorie -18 ans féminine

### CHAMPIONNATS MASCULINS

#### **PLUS DE 16 ANS**

##### **3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> DIVISION TERRITORIALE :**

Suite à l'engagement de plusieurs équipes, il y aura finalement une 4<sup>ème</sup> division ;  
Ces championnats débiteront également le week-end du 7/8 novembre 2020  
Vous les trouverez en annexe de ce compte rendu.

#### **MOINS DE 18 ANS**

Les poules de délayages ont été transmises par mail mardi 29 septembre 2020 et saisi dans Gest'hand. Vous pouvez saisir vos conclusions.

Une modification cependant :

CSA Kremlin Bicêtre prend la place de la Stella St Maur HB en poule B

Stella St Maur HB prend la place du CSA Kremlin Bicêtre en poule A

#### **MOINS DE 15 ANS**

Les poules de délayages ont été transmises par mail mardi 29 septembre 2020 et saisi dans Gest'hand. Vous pouvez saisir vos conclusions.

##### **Rencontre ES Sucy HB / Réveil de Nogent du 10-11/10/2020 :**

La rencontre aura lieu le dimanche 11 octobre à 10h00 au gymnase du Piple à Sucy. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand.

### **PLUS DE 16 ANS**

#### **2<sup>ème</sup> DIVISION TERRITORIALE :**

La COC prend note du désengagement de l'équipe du CA Boissy et de l'engagement de l'équipe de l'ES Vitry 3.

### **MOINS DE 18 ANS**

Les poules de délayages ont été transmises par mail mardi 29 septembre 2020 et saisi dans Gest'hand. Vous pouvez saisir vos conclusions.

Une modification cependant :

La poule C passe à 5 équipes en match sec du fait de l'engagement de l'équipe du Paris Sport Club. En Annexe la nouvelle Poule C

### **MOINS DE 15 ANS**

Les poules de délayages ont été transmises par mail mardi 29 septembre 2020 et saisi dans Gest'hand. Vous pouvez saisir vos conclusions.



## COMMISSION « JEUNES »

MPL2/2020

Valenton, le 30 septembre 2020

Présents : Michèle PETIT LETURGEZ, Christiane WEIMAN, Stéphane DEVIE, Jean RIGOLLET et Pierre WEIMAN

### NOTE à TOUS LES CLUBS

#### **Moins de 13ans Filles – 16 équipes**

15 équipes engagées à ce jour sans l'équipe de Valenton mis en suspend pour le moment, le délayage se fait sous forme d'un championnat de 3 poules de 5 sur 6 dates.

Selon les résultats, nous établirons un championnat en 2 poules de 8.

#### **Moins de 13ans Garçons – 45 équipes**

Pour votre information, les membres de commission ont établi une liste hiérarchisée suite aux niveaux souhaités par les clubs lorsque vous avez eu la gentillesse de nous les indiquer, et des résultats des années précédentes

Ne pouvant plus faire ces délayages sous forme de tournois, vous trouverez en annexe les 12 poules de 4 équipes en match sec sur 3 dates.

Nous établirons ensuite un 2<sup>ème</sup> délayage sous forme de poule de 4 sur 3 dates également les poules seront constituées selon les résultats du premier tour de cadrage.

Nous ferons ensuite les poules de championnats. Championnat qui débutera en janvier prochain sauf nouvelles consignes fédérales suite à la pandémie.

#### **Moins de 11ans**

Tout d'abord, nous tenons à remercier tous les clubs qui nous ont proposé de nouvelles salles afin d'éviter les tournois à 4 équipes, toute fois nous en avons eu trop et nous nous excusons auprès des clubs dont la salle n'a pas été retenue.

#### **RAPPEL POUR LES TOURNOIS**

Toutes les équipes doivent être présentes dès le début du tournoi. Les responsables d'équipes **doivent à la fin** de chaque tournoi se concerter pour mettre le niveau de leur équipe.

Pour tous les tournois de délayages, vous utilisez la FDME (sauf cas exceptionnel) et les clubs organisateurs doivent **impérativement** nous adresser par courriels le niveau des équipes afin de nous permettre d'établir au mieux les délayages suivants. Merci.

Les niveaux se répartissent de 1 à 8 –1 étant le plus haut et 8 le plus faible

Ne pas confondre le niveau des équipes (indiqué par les clubs et les poules données par le Comité).

Tailles de ballons Moins de 11ans : 0

Durée des tournois : à 3 équipes : 2x10 minutes si 2 équipes temps normal d'un match soit 2x15

**A NOTER : Tous les joueurs ou joueuses figurant sur les feuilles de rencontres doivent être licenciés ou en licences validées.**

### **Moins de 11ans Filles –**

A ce jour, toujours 9 équipes engagées, nous faisons 2 poules de 6 laissant ainsi la place pour 3 équipes retardataires. Match sec également, le championnat sera établi selon les résultats de cette 1<sup>ère</sup> partie.

### **Moins de 9ans**

N'oubliez pas d'envoyer vos engagements pour le 14 octobre (date changée suite à l'actualité).

### **Pour la Commission**

**Michèle PETIT-LETURGEZ**

**La Présidente de la COC 94**

**Martine CORMERAIS**



**Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte rendu n'ont pas pris part aux débats.**

**Voie de recours** : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges du Comité 94, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé de réception et accompagné des droits de consignation prévus.